

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DU MARCHE
N° DNCMP/88/F/2026 RELATIF A LA FOURNITURE DU MATERIEL
INFORMATIQUE ET DU MOBILIER DE BUREAU.**

Date de publication : 28 / 8 /2026

Date d'ouverture des offres : 17 / 9 /2026

1. Objet

1. La Compagnie Burundi Airlines lance un avis d'Appel d'offres ouvert national pour la fourniture du matériel informatique et du mobilier de bureau.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur fonds propres de la Société de Burundi Airlines, exercice 2026-2027.

3. Spécificité du marché

3.1. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offre Ouvert National conformément à l'article 56 du code des Marchés Publics du Burundi.

3.2. Le marché est constitué de 2 lots :

Lot N°1 : Matériel informatique

Lot N°2 : Mobilier de bureau

3.3. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires.

4. Condition de participation

Le présent marché est passé par Avis d'appel d'offre ouvert national ouvert. Ne peut participer à cet appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 14 heures, heure locale à la Société Burundi Airlines sise 13, Avenue du commerce, B.P 2460 Bujumbura- Burundi Tél : +25722269404.

Il peut également être obtenu physiquement à la même adresse sur présentation d'un bordereau de versement, non remboursable de cent mille francs burundais (100 000 FBU) à verser 50% au crédit du compte n° 00122322-01-68 ouvert à IBB au nom de Burundi Airlines et 50% au crédit du compte n° CC10003, ouvert à la BRB au nom de l'OBR.

6. Garantie de soumission

L'offre sera accompagnée d'une garantie bancaire ou de micro finance, opérant comme une institution bancaire, **d'un montant d'un million BIF (1 000 000 BIF)** pour l'offre du LOT N°1 et **d'un million cinq cent mille BIF (1 500 000 BIF)** pour l'offre du LOT N°2.

Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre au moment de l'analyse des offres. Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de nonante (90) jours calendrier à compter de la date d'ouverture effective des offres.

7. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux lots :

Lot N°1 : Matériel informatique

Lot N°2 : Mobilier de bureau

Pour l'offre technique :

1. Les statuts ;
2. L'adresse complète (adresse fixe connue, un domicile élu, un siège social,...) ;
3. La garantie bancaire de soumission suivant l'annexe 5 ;
4. La garantie technique des fournitures ;
5. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
6. Les Spécifications Techniques des fournitures ;
7. Une attestation de non faillite en cours de validité (3mois) ;
8. Registre de commerce et NIF ;
9. Fiche technique pour le lot n°1 ;
10. Acte d'engagement rédigé suivant le modèle en annexe 2 ;
11. Une attestation de redevabilité de l'OBR valide ;
12. Une attestation de redevabilité de l'INSS en original valide.

b) Pour l'offre financière

1. Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe 3 ;
2. L'acte de soumission suivant le modèle en annexe 4 ;
3. Le délai d'exécution.

L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet des offres conformément à l'article 183 du code des Marchés publics.

9. Délai de validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter du jour de l'ouverture de l'offre.

10. Date et heure limite de dépôt des offres.

Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée dans la lettre d'invitation, au plus tard le à l'heure et à la date indiquées dans ladite lettre d'invitation, c.à.d. 9h30 minutes.

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le même jour en date du ..17.../..9.../2026 à 10 h00 dans la salle des réunions de Burundi Airlines (au siège).

12. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de soixante jours (60) jours dès la réception de la lettre de commande.

13. Règlements des différends

En cas de litige, le conflit sera réglé conformément au Code des Marchés Publics Burundais.

Fait à Bujumbura, le 26 / 08 /2026
L'Administrateur-Directeur Général
François NIBIZI

